



QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Premier rapport supplémentaire: Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, et l'intolérance qui y est associée

1. La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée s'est tenue à Durban, en Afrique du Sud, du 31 août au 7 septembre 2001. Elle a été précédée par plusieurs comités préparatoires, réunis en mai 2000 et en mai et août 2001 à Genève et par plusieurs réunions régionales et réunions d'experts. L'OIT a activement participé aux préparatifs de la conférence et à la conférence elle-même¹.
2. Le Service de l'égalité et de l'emploi du Département des normes internationales du travail et le Service des migrations internationales du BIT ont représenté l'OIT lors des préparatifs de la conférence. Les bureaux extérieurs et d'autres représentants du BIT ont également participé à certaines réunions régionales préparatoires.
3. L'OIT a été représentée à la conférence elle-même par une délégation tripartite du Conseil d'administration (M. Tou, en qualité de Président; Lord Brett, en qualité de représentant des membres travailleurs; M. Tabani, en qualité de représentant des membres employeurs)². Le Directeur général a participé à la première partie de la session. Le Bureau était représenté par des fonctionnaires du Service de l'égalité et de l'emploi, du Service des migrations internationales, du Bureau des activités pour les travailleurs, du Département des communications et du bureau de Pretoria.
4. Le Directeur général a prononcé une allocution en séance plénière. Il a indiqué que l'OIT évaluera les résultats de la conférence afin de déterminer si elle doit adopter d'autres instruments pour lutter contre la discrimination. La conférence montre que l'OIT doit redoubler d'efforts pour identifier et combattre toutes les formes de discrimination raciale

¹ Pour plus de renseignements sur la participation de l'OIT à cette conférence, voir le document GB/280/LILS/12.

² Voir le document GB.280/20.

sur le lieu de travail, aux côtés de ses mandants. Diverses activités du Bureau peuvent contribuer au suivi:

- recherche et compilation de données sur les questions de racisme, de discrimination raciale et de xénophobie;
- activités d'éducation ouvrière visant à combattre toutes les formes de discrimination, y compris le racisme;
- appui au Pacte mondial sur la diversité et l'égalité, y compris la mise en valeur des ressources humaines;
- formation des responsables d'entreprise aux questions de discrimination;
- aide aux gouvernements pour l'élaboration des lois, politiques, règlements administratifs et mécanismes d'application nécessaires pour combattre la discrimination raciale sur le lieu de travail.

5. L'OIT a organisé ou a participé à un certain nombre de séminaires et autres activités durant la conférence. Elle disposait d'un stand d'information qui a connu un vif succès auprès des délégués. Ce stand était animé, à tour de rôle, par les membres de la délégation de l'OIT, notamment par ceux de la délégation du Conseil d'administration. Le Directeur général a donné une conférence de presse et été interviewé par le *Financial Mail*, le *Financial Times*, *Business Report*, l'*Earth Times*, Bloomberg TV, la radio et la télévision d'Afrique du Sud (SABC), Channel Africa et la radio des Nations Unies. D'autres membres de la délégation ont été interviewés par le World Service de la BBC et Radio France International.

6. Durant la conférence, l'OIT s'est principalement attachée à souligner les répercussions économiques et sociales du racisme et de la xénophobie dont sont victimes les travailleurs et les travailleuses ainsi que les demandeurs et demandeuses d'emplois, en mettant l'accent sur la discrimination dans le monde du travail, sur les travailleurs migrants et sur les populations indigènes et tribales. Sur le premier point, l'OIT a participé au débat qui avait pour thème «La discrimination est l'affaire de tous». Un séminaire a été organisé sur cette question dans le cadre du Pacte mondial, le jour de l'ouverture de la Conférence, sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan. L'OIT était représentée à ce séminaire par le Président du Conseil d'administration et par M. Tabani, représentant de l'Organisation internationale des employeurs. La Confédération internationale des syndicats libres était représentée par son secrétaire général, M. Bill Jordan. Ce séminaire a mis l'accent sur le rôle du monde des affaires dans la lutte contre la discrimination et sur l'importance de la collaboration, dans ce domaine, entre employeurs et syndicats. Un atelier a également été organisé à l'intention de tous les partenaires au sujet du renforcement du dialogue et de la coopération, avec un séminaire sur les aspects concrets de la mise en œuvre de la diversité. Lord Brett et le service EGALITE y représentaient l'OIT.

7. La question des travailleurs migrants a occupé une grande place durant toute la conférence. Outre les discussions sur la question de savoir comment la Déclaration et le Programme d'action allaient prendre en compte cette question, un certain nombre d'activités ont été organisées sur ce thème. L'OIT y était représentée par le Service des migrations internationales. L'OIT a joué un rôle essentiel dans l'élaboration d'une publication sur les migrations internationales, le racisme, la discrimination et la xénophobie, qui a été cosignée par le Directeur général, la Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations.

8. Les peuples indigènes du monde entier ont occupé une grande place à la conférence. La convention n° 169 de l'OIT a été citée à de très nombreuses reprises lors des débats, et le Bureau a participé à plusieurs activités organisées autour de cette question.
9. L'objectif de la conférence était d'adopter une déclaration et un programme d'action. L'adoption de ces deux textes s'est révélée difficile, et la conférence n'a pas été en mesure de conclure ses travaux dans les délais impartis. Les propositions au sujet desquelles il était difficile de parvenir à un accord n'ont finalement pas été incorporées aux projets. Les deux questions les plus controversées et qui ont compliqué la finalisation des projets étaient le Moyen-Orient et la question de l'indemnisation des victimes de l'esclavage. Bien que les projets de déclaration et de programme d'action adoptés aient été disponibles dès la fin de la conférence, ils n'étaient pas encore publiés dans leur version finale au moment de la rédaction du présent document³. Le Bureau communiquera au Conseil d'administration, à sa session de mars 2002, les paragraphes pertinents de la version définitive du texte de la Déclaration et du Programme d'action adoptés par la Conférence.
10. Les questions revêtant de l'importance pour l'OIT sont prises en compte dans les textes. Il est ainsi demandé aux Etats de ratifier et de mettre en œuvre les conventions de l'OIT pertinentes en matière de discrimination, entre autres conventions internationales que les Etats sont appelés à ratifier, et de respecter la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Les engagements de l'OIT en faveur de la non-discrimination à l'égard des travailleurs migrants et la question de la protection des peuples indigènes et tribaux sont également pris en considération. Sur un plan général, l'OIT peut se féliciter que la conférence ait appelé les Etats à combattre le racisme à l'égard de tous les travailleurs, notamment des migrants et des travailleurs migrants, et à garantir l'égalité de tous devant la loi. La conférence a également exhorté les Etats à éliminer les obstacles qui empêchent d'accéder à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'activité syndicale, y compris la négociation collective. Elle a demandé que des mesures soient prises, dans le cadre de stratégies multiformes, pour faire progresser le principe de non-discrimination sur le lieu de travail et a souligné l'importance de la participation à ce processus des travailleurs, des employeurs et des organisations non gouvernementales. Elle a mis l'accent sur les discriminations multiples dont les femmes sont victimes et sur la nécessité d'adopter des mesures d'action positives.
11. Les travaux de la conférence ont été marqués par une très grande ouverture et transparence. La délégation de l'OIT a pu participer aux réunions de négociation et collaborer avec les délégations pour que les questions revêtant pour elle une importance particulière soient correctement prises en compte dans le texte des projets. Cela a permis de rectifier des déséquilibres et des inexactitudes qui figuraient dans les projets initiaux.
12. La coopération engagée entre l'OIT et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour organiser conjointement des activités sur la discrimination a été très fructueuse. La présence du Directeur général a suscité un grand intérêt des délégués et des médias pour les mesures concrètes à prendre en vue d'éliminer la discrimination sur le lieu de travail, ce type de discrimination étant considéré comme potentiellement le plus néfaste. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général lorsqu'il s'est adressé à la conférence:

Le lieu de travail est certainement le plus exposé. La discrimination fondée sur le sexe, la race, l'âge, l'incapacité, l'orientation sexuelle, l'histoire personnelle, et d'autres particularités, est trop répandue. Les chiffres ont déjà largement illustré l'existence de phénomènes tels que l'inégalité de salaire pour un travail de valeur égale, la «barrière invisible» qui empêche les femmes d'accéder à des postes de direction et le manque d'accès

³ 26 octobre 2001.

aux opportunités et aux services, privilèges qui demeurent l'apanage de quelques-uns et qui ne sont pas reconnus à tous.

- 13.** Lors des travaux de la conférence et d'autres activités tenues en marge de celle-ci, les membres de la délégation du Conseil d'administration ont pu faire profiter les délégués de leur expertise et de leur connaissance du monde réel, ce qui a généralement été très apprécié. Les nombreuses activités organisées autour de la question des travailleurs migrants ont renforcé la place de l'OIT parmi ceux qui accordent une grande importance à un problème croissant et complexe.
- 14.** Le rapport global sur la discrimination qui doit être présenté en 2003 dans le cadre du suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail tirera profit des informations recueillies lors de la conférence et des positions qui s'y sont exprimées; le plan d'action qui découlera du rapport global est déjà conçu comme une contribution de l'OIT au suivi de la conférence mondiale.

Genève, le 2 novembre 2001.